



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE GARANCIÈRES

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT

DE  
RAMBOUILLET

CANTON D'AUBERGENVILLE

Garancières, le 30 mai 2024

**ARRETE DE POLICE DU MAIRE  
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION RUE DU  
GENERAL LECLERC  
ENTRE LA RUE DU MOULINET ET LA RUE  
MONTGUICHET  
LE MERCREDI 12 JUIN 2024 DE 09H00 A 18H00**

**Le Maire de GARANCIERES ;**

Vu les articles L.2213-1 et L2213-2 du Code Général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Considérant la demande de **La Société SAUR pour travaux de réparation de branchements et remplacement de tampon d'eaux usées**

Considérant que cette demande nécessite l'interdiction de circulation Rue du Général Leclerc entre la rue du Moulinet et la rue Montguichet

**ARRETE**

**Article 1 :**

**La circulation sera interdite sauf aux riverains et aux véhicules de secours Rue du Général Leclerc de la rue du moulinet et la rue Montguichet le mercredi 12/06/24**

**Les panneaux et barrières pour la déviation seront mis en place par la société JCB SIGNALISATION .**

**Article 2 :**

Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation réglementaire.

**Article 3 :**

Mr. le Maire de GARANCIERES est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La QUEUE LEZ YVELINES

Fait à GARANCIERES, le 06 Mars 2024



Pour le Maire empêché,  
Le Maire adjoint :  
Michel Secondat